

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 14 novembre 2024 à 18H30, en salle des fêtes d'Authume, sur la convocation de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Conformément aux articles L.5211-2 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle GIROD a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 84
 Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 60
 Nombre de procurations : 16
 Nombre de votants : 76
 Date de la convocation : 07 novembre 2024
 Date de publication : 21 novembre 2024

Conseillers présents

FICHÈRE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	CHAPIN Jean-Paul
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	JEANNEROD Georges
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
FERNOUX-COUTENET Gérard	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
LEFEVRE Jean-Philippe	BERTHAUD Mathieu	VIVERGE Patrick
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAMPANHET Stéphane	DAVID Françoise
MONNERET Christophe	DELAINE Isabelle	LABOURET Céline
ROY Jean-Yves	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
CALINON Séverine	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
CROISERAT Jean-Luc	DRUET Timothée	PERNOUX Annie
GAGNOUX Jean-Baptiste	GIROD Isabelle	RIGAUD Fabien
GUIBELIN Marie-Rose	GOMET Nicolas	LEGRAND Jean-Luc
HOFFMANN Maurice	HERRMANN Nadine	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette

Conseillers absents ayant donné procuration

MANGIN Isabelle donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
 PECHINOT Jacques donne procuration à REBILLARD Jean-Michel (à partir DCC-2024-112)
 THEVENIN Hélène donne procuration à FICHÈRE Jean-Pascal
 CHAUCHEFOIN Gérard donne procuration à LEGRAND Jean-Luc
 PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
 CUINET Jean-Pierre donne procuration à DELAINE Isabelle
 DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
 EMONIN Laurent donne procuration à GOMET Nicolas
 GERMOND Daniel donne procuration à GIROD Isabelle
 GRUET Justine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
 MBITEL Mohamed donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
 MIRAT Maryline donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
 NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia (jusqu'à DCC-2024-114)
 ROCHE Paul donne procuration à DOUZENEL Alexandre
 RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
 HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
 CALLEGHER Aline donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

Conseillers absents non suppléés et non représentés

FERNOUX-COUTENET Gérard	BONIN Jean-Luc
(DCC-2024-122)	JACQUOT Patrick
LEPETZ Joëlle	MATHEZ Christian
CHEVAUX Bruno	GINET Gérard
BLANCHET Philippe	JEANNEAUX Cyril

M. le Président : Bonsoir à tous. Nous allons attendre deux minutes que les derniers s'installent. Tout fonctionne bien. Nous allons pouvoir ouvrir cette séance. Selon l'usage, je remercie Grégory SOLDAVINI de nous accueillir ce soir à Authume. Le *quorum* étant atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance.

Je vais commencer par désigner un secrétaire de séance. L'ordre alphabétique nous amène à proposer Gérard GINET. Dans la mesure où il est absent, nous allons prendre le suivant.

S'adressant à Isabelle GIROD. Isabelle, veux-tu bien être secrétaire de séance ? Je te remercie. Si personne ne s'y oppose, tu seras la secrétaire de la séance. Merci.

Je poursuis l'entrée de cette séance en donnant la liste des pouvoirs. En l'occurrence, Jean-Pierre CUINET a donné pouvoir à Isabelle DELAINE, Catherine DEMORTIER-BLANC à Sylvette MARCHAND, Daniel GERMOND à Isabelle GIROD, Justine GRUET à Mathieu BERTHAUD, Isabelle MANGIN à Stéphane CHAMPANHET, Mohamed MBITEL à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Maryline MIRAT à Jean-Baptiste GAGNOUX, Catherine NONNOTTE-BOUTON à Patricia ANTOINE, Paul ROCHE à Alexandre DOUZENEL, Laurent EMONIN à Nicolas GOMET, Aline CALLEGHER à Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard CHAUCHEFOIN à Jean-Luc LEGRAND, Micheline HENRY à Jean-Claude ROBERT, Emeric PAUVRET à Laetitia JARROT-MERMET, Christine RIOTTE à Jean-Luc CROISERAT et Hélène THÉVENIN à moi-même (Jean-Pascal FICHÈRE).

NOTICE N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

M. le Président : Vous avez pris connaissance de ce procès-verbal. Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 septembre 2024.

NOTICE N° 2 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

NOTICE N° 3 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Les notices n° 2 et 3 sont présentées conjointement.

M. le Président : Je commence par les décisions prises par le président, en vertu bien sûr des pouvoirs qui me sont conférés.

La première concerne le CE INOVYN Tavaux, avec la mise à disposition de personnel du 1^{er} août 2024 au 31 janvier 2025. Il s'agit de la dernière échéance. Vous savez que nous avons repris le personnel du CE SOLVAY lorsque nous avons racheté le bâtiment de Tavaux.

Nous avons ensuite :

- pour le pôle Action éducatives avec APSALC pour la convention relative à la mise à disposition d'apprentis en formation BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) ;
- avec le cabinet BROCARD GIRE Avocats pour des honoraires d'avocat pour une affaire concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole contre la SCI ASCOT pour des problèmes de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ;
- avec la Société Michaud pour l'aménagement du self pour les enfants, restaurant scolaire à Choisey (32 000 euros) ;
- avec la société ORCOM AUDIT pour une mission de certification des comptes pour trois exercices 2025, 2026 et 2027 (135 000 euros) ;
- pour la mise en séparatif d'assainissement à Damparis (1 423 000 euros) avec la société SNCTP, à Foucherans (398 000 euros) avec la société DESERTOT, à Malange (148 000 euros) avec la société MONTHOLIER ;
- avec VNF (Voies Navigables de France), c'est en recettes, pour une convention pour le partage de l'étude faite sur le Pasquier (produit de 6 000 euros) ;
- avec le cabinet BROCARD GIRE Avocats pour des honoraires d'avocat pour une affaire concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole contre KNAPP (problème de droit du personnel).

Pour les décisions sans incidence financière, nous avons :

- une convention de partenariat avec la résidence des Paters pour prêt d'ouvrages ;
- une convention avec Jura Dolois Football pour l'occupation du gymnase Honneur ;
- deux transferts de crédits, dont je vous fais grâce du détail ;

- un avenant au contrat avec la société FREE MOBILE concernant la modification de la surface d'emplacement et l'installation d'équipements techniques.

Nous avons ensuite les décisions prises par le Bureau concernant :

- la signature d'une convention de mise à disposition de locaux dans le cadre de l'opération livres nomades ;
- une convention avec la Régie de quartier des Mesnils Pasteur relative à la mise à disposition d'un parc de vélos pour les écoles et les ALSH, Accueils de Loisirs Sans Hébergement (avis favorable pour une dotation de 3 000 euros) ;
- un contrat d'objectifs avec l'association ATMO (Association pour la surveillance d'environnement atmosphérique) Bourgogne Franche-Comté pour 15 000 euros (reconduction de ce qui se fait d'habitude) ;
- la modification du tableau des effectifs qui a été validée ;
- des subventions complémentaires aux associations Dole Athlétique Club, ACDTR (Association Avenir Cycliste Damparis Tavaux Région) et Running Event Dole au titre de l'année 2024 pour 4 000 euros (participation notamment au Marathon) ;
- des subventions complémentaires aux associations sportives Jura Dolois Football et Grand Dole Rugby pour 10 000 euros chacun, soit 20 000 euros au total ;
- le placement de fonds auprès du Trésor Public pour l'ouverture d'un compte à terme (avis favorable) concernant notamment le prêt BESSON que nous plaçons avec une consommation très lente, mais propre à l'objectif ;
- une autre modification du tableau des effectifs.

Sur ces deux listes de décisions prises tant par le Bureau que par moi-même, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président et par le Bureau Communautaire dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.

Excusez-moi, nous avons une petite inversion dans l'ordre du jour. Si cela ne vous fait rien, nous allons passer la notice n° 20 en deuxième question. Notre ami Jacques PÉCHINOT devant nous quitter assez tôt, il a demandé à passer sa question tout de suite.

NOTICE N° 4 : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE ET DES LOISIRS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE 2024-2028

DCC-2024-111

M. PÉCHINOT : Merci, Président. Je suis vraiment désolé de devoir déranger l'ordre prévu des choses. Je suis convaincu que mon absence ne nuira pas à la qualité des débats suivants.

Je présente à votre approbation la mise en place du schéma de développement touristique durable et des loisirs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour les années 2025-2028, l'année 2024 étant déjà bien entamée. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétente en matière de tourisme, en complément des missions déléguées à l'Office de Tourisme intercommunautaire « Dole Tourisme », souhaite établir un Schéma de Développement Touristique communautaire qui orientera la politique en la matière pour les années 2025-2028.

Ce schéma de développement touristique et de loisirs durable est établi en fonction des cibles de clientèles souhaitées et des thématiques porteuses sur le territoire. Il donne de la visibilité à la collectivité, mais également aux professionnels du tourisme qui peuvent être directement ou indirectement concernés par les actions opérationnelles qui seront mises en place pour accroître la fréquentation touristique et les retombées économiques du tourisme sur le territoire.

Cette stratégie se pose en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Touristique ainsi qu'avec le Schéma de Développement Départemental pour le Jura et mis en œuvre par l'Agence Départementale du Tourisme.

Le document s'articule selon 4 axes de travail :

- axe 1 : développer un tourisme vert et bleu responsable en phase avec les valeurs et l'image du Jura ;
- axe 2 : talents et savoir-faire, gourmandise et gastronomie, c'est-à-dire faire de notre territoire une pause gourmande conviviale entre la Bourgogne et le Jura ;
- axe 3 : valoriser le patrimoine et les grands événements ;
- axe 4 : conforter une notoriété régionale pour prétendre à une ambition nationale.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Schéma de Développement Touristique et des Loisirs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ci-annexé, et dont vous avez pris connaissance, pour la période 2025-2028, et de le décliner en fiches actions opérationnelles que nous avons déjà commencer à rédiger.

M. le Président : Merci, Jacques.

Vous avez bien sûr le document dans vos pochettes. Vous avez reçu tout cela. Je pense que ce Schéma a le mérite de bien balayer l'ensemble des objectifs, des atouts de nos objectifs à la fois de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et en cohérence, comme cela a été rappelé, avec le Département et la Région. Je vous laisse la parole si vous avez des questions sur ce schéma.

M. BERNARDIN : J'ai regardé les annexes concernant ce schéma de développement touristique. Je pensais y trouver un programme de réalisation concret année après année, jusqu'en 2028, ce que je n'ai pas trouvé. Effectivement, il y a de nombreuses indications sur ce que sera le programme. Mais je pensais que les choses allaient se mettre en place assez rapidement concrètement. Je parle par exemple du massif de La Serre, ma commune se trouvant à son pied. J'aimerais savoir comment les choses vont se passer sur ce massif pratiquement avant 2028. Un approfondissement se fera-t-il dans les années à venir ?

M. le Président : Je pense que l'approfondissement se fait au fur et à mesure des budgets. C'est sûr que là, cela nous donne les grandes orientations. Nous avons un certain nombre de gros projets dedans. Tu as raison, il y a le massif de La Serre, mais il y a aussi des réflexions sur l'Office de Tourisme. De nombreuses réflexions sont en cours. Un schéma donne des orientations. Il ne donne pas un calendrier précis. Ce n'est pas un plan d'investissement ni un projet concret. Ce sont de grandes orientations et il faut qu'année après année, nous mettions en avant les projets que nous voulons faire réaliser. Il y a quelques orientations fortes. Si tu veux compléter, Jacques, vas-y.

M. PÉCHINOT : Non. L'explication que tu viens de donner, cher Jean-Pascal, est l'exacte vérité. C'est un schéma de développement. Il donne les principales orientations et c'est à partir de ce schéma que nous allons travailler sur le terrain pour développer des actions précises.

Concernant le massif de La Serre, comme les autres territoires, que ce soit la forêt de Chaux, la plaine du Finage ou la confluence, des projets apparaissent, mais ils ont pour origine leur propre territoire, leurs propres communes, et c'est avec elles que nous allons travailler. Par exemple, cette année, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons réalisé une carte de notre territoire avec tous les sentiers de randonnées. Elle a d'ailleurs été diffusée dans notre revue et à toute la population. Voilà un des exemples qui nous permet de mettre en valeur chaque commune. Néanmoins, nous avons travaillé en étroite collaboration avec toutes les communes pour bien montrer que notre activité vise à irradier le tourisme sur l'ensemble de notre territoire.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme HERRMANN : Je voudrais souligner une contradiction, celle de vouloir un tourisme durable et de placer le développement touristique au service de l'attractivité. Un tourisme durable, c'est vouloir réduire l'empreinte carbone, alors que là, on met en avant l'intérêt de l'aéroport, par exemple. On insiste aussi sur les différents événements qui ont tendance parfois à asphyxier la ville et auxquels certains Dolois ne participent plus, parce qu'il y a beaucoup trop de monde. Développer la fréquentation touristique dans le but d'avoir des retombées économiques, c'est, de mon point de vue, en contradiction avec le tourisme vert, sans compter que le développement du tourisme peut mettre en regard l'hébergement qui n'est pas forcément suffisant. Nous pourrions dire que cela fonctionne très bien, puisque nous avons une explosion de tout ce qui concerne les hébergements de courte durée. Je voulais pointer les contradictions entre ce que nous voulons mettre en avant, par exemple le tourisme vert, et le fait qu'au bout du bout, ce n'est pas ce que nous obtenons.

M. le Président : Je pense que vous mettez le doigt sur un point fondamental. C'est vrai que nous faisons un schéma de développement. Comme son nom l'indique, c'est pour le développement, et le choix délibéré est de contribuer à l'attractivité de notre territoire. Pour le tourisme vert, il y a des offres et vous les avez. Nous venons de parler de La Serre, de la forêt de Chaux. Il y a bien sûr notre canal. L'objectif est de développer de l'attractivité et de mettre les atouts de verdure que nous avons au service des autres pour que les gens viennent. Notre objectif est de garder une attractivité. Il faut penser que c'est un élément essentiel du développement de notre territoire. Si nous voulons avoir du développement général, que ce soit de la population, du monde industriel ou économique, que l'ensemble se développe, nous devons avoir de l'attractivité. Par conséquent, notre territoire doit être connu. C'est pour cela que nous sommes fiers de montrer notre territoire à un maximum de personnes.

Quand j'entends dire que l'on nous reprocherait d'avoir trop de monde aux manifestations, nous allons nous excuser d'être trop bons, mais c'est difficile de ralentir les gens. C'est vrai que nous avons de gros événements qui attirent beaucoup de monde, ce qui est plutôt une chance et nous sommes plutôt perçus comme étant une vraie chance de développement. Je pense que le développement touristique n'est pas le développement simplement pour occuper les Grands Dolois entre eux. Ce n'est pas cela. C'est surtout

faire venir d'autres personnes. Je pense qu'il n'y a pas de contradiction, bien au contraire. C'est plutôt aller dans le sens du développement.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LEFEVRE : Merci, Monsieur le Président. Qui nous aurait dit il y a dix ans que la question que l'on nous poserait dans une assemblée d'agglomération serait peut-être qu'il y a tellement de monde que l'on arrive à de tels événements, que l'on n'arrive plus et que l'on ne veut plus sortir de chez soi ? Je ne pense pas que ce soit une contradiction, chère collègue. C'est une posture que vous avez développée. Aujourd'hui, je ne sais pas s'il y a trop de monde pour des événements, nous n'allons pas changer la place de la rue, mais on entendait cette question il y a 15 ou 20 ans, lorsqu'il s'agissait de parler de chalands dans la rue ou de je ne sais quels grands événements. Oui, il y a peut-être beaucoup de monde pour le Weekend gourmand du Chat Perché. Oui, il y a probablement beaucoup de monde pour Cirque et Fanfares. Ce serait très rigolo aujourd'hui d'essayer de faire sans ces événements. Finalement, vous nous décrivez d'abord une politique de la décroissance, de l'endormissement, et je souhaite surtout que nous n'y retournions jamais.

S'agissant de la contradiction que vous voulez soulever entre tourisme, tourisme de masse — je m'en réjouis. Le côté populaire ne me fait pas peur — et le tourisme durable, nous avons essentiellement un tourisme patrimonial et vert, et ce touriste le plus souvent utilise des moyens doux. Je salue le travail et tout ce qui est mené aujourd'hui autour de l'usage du vélo et des voies vertes qui permettent justement à un public, un tourisme familial en tourisme doux, de découvrir non seulement le Pays Dolois, mais l'ensemble du Jura. Il ne vous étonnera pas que je ne suis pas tout à fait en adéquation avec votre propos.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PÉCHINOT : Pour compléter les différents propos qui viennent d'être évoqués, nous nous rendons bien compte que le tourisme est multiforme. Effectivement, il y a de grandes infrastructures, vous avez évoqué notre aéroport. Vous avez évoqué les grands événements. Certes, nous avons de grands événements. Mais je peux vous dire également que de plus en plus, le tourisme qui se développe sur notre territoire est un tourisme de proximité, c'est-à-dire que les touristes viennent plutôt des départements, voire des communes voisines de notre territoire, pour le découvrir. Finalement, le travail que nous avons à faire, en plus de tous ces grands événements et l'entretien des grandes infrastructures, est d'aider et de faire irradier ce tourisme de proximité pour qu'il aille sur l'ensemble des communes.

Une des missions que nous avons est aussi de faire découvrir ses richesses, son patrimoine, ses talents, ses savoir-faire, ses ressources gastronomiques et ses gourmandises. Notre président a évoqué nos rivières. C'est une ressource très importante, qui amène justement un tourisme de qualité qui se rapproche de la nature et d'un grand respect. Là aussi, nous avons tout un travail didactique à réaliser.

M. le Président : Merci de ces différentes interventions. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais quand même simplement que l'on ne laisse pas sous-entendre que les grands événements puissent ne pas être en adéquation avec une politique environnementale. Je pense notamment aux deux grands événements qu'il y a sur Dole, le festival Cirque et Fanfares et le Weekend Gourmand du Chat Perché, pour lesquels nous avons une politique de réduction de l'empreinte depuis quelques années. Nous pouvons très bien avoir de grands événements sur notre territoire, qui n'ont pas un impact important sur l'environnement.

Quant à la démarche de comment faire venir ce public dans ces grands événements en adéquation avec les transports en commun, que ce soit sur le train ou le TER, nous travaillons avec la SNCF. Nous travaillons aussi bien évidemment avec les lignes de bus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec Grand Dole Mobilités, pour faire venir la population sur ces grands événements. Je ne citerai pas tous les autres événements sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui ont une démarche environnementale importante (par exemple, Rockalissimo). Ne sous-entendons pas que les grands événements sont antinomiques avec une démarche écoresponsable.

M. le Président : Merci. Jean-Baptiste a demandé la parole.

M. GAGNOUX : Madame HERRMANN, ce n'est pas dans vos habitudes, mais vous me faites peur ce soir quand je vous écoute. Il arrive qu'il y ait des alternances politiques, et j'espère qu'elle arrivera le plus tard possible quand je vous entends, parce que je crois que ce territoire a aujourd'hui la chance de bénéficier globalement d'une bonne attractivité, d'un bon rayonnement, d'une image extrêmement positive à l'extérieur, ce que l'on me dit très souvent dès que l'on passe les frontières de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Très clairement, en une intervention, en une minute, vous voulez d'une certaine manière rayer très vite assez radicalement ce qui fait aujourd'hui un des éléments d'intérêt de ce territoire. Derrière, ce sont tout de même les 47 communes de l'agglomération qui sont aussi concernées.

Pour retrouver de l'attractivité et du rayonnement à notre territoire, c'est-à-dire s'assurer que des familles arrivent sur ce territoire, habitent nos communes, cela se met aussi évidemment en relation avec les questions foncières et de constructibilité. Ce territoire doit vivre et bouger. Un territoire qui ne vit pas est un territoire qui meurt tout doucement, et nous connaissons à l'échelle française des territoires qui, petit à petit, se désertifient dans tous les domaines. Vous n'arrivez plus à attirer des professionnels de santé. Les entreprises nous disent à chaque fois qu'elles viennent chez nous parce que le territoire dolois vit. Ce ne sont pas que des questions de transport, de logement, mais c'est aussi parce que sur notre territoire, le cadre de vie permet aux familles aussi, au-delà des questions professionnelles, de s'épanouir. Ces événements, c'est aussi cela, c'est aussi de façon endogène une qualité de vie apportée à la population et de façon exogène, la capacité d'apporter et d'amener des personnes de l'extérieur, qui feront aussi vivre tout un tissu économique, des commerçants.

Je crois que nous sommes parvenus à ce que ce tourisme s'adapte à une situation présente par différentes transformations, et Alexandre DOUZENEL a parfaitement dit quelles étaient les actions de transformation progressive. Nous avons véritablement évolué notamment sur les événements par rapport à l'adaptation aux questions environnementales, mais ce n'est sûrement pas se refermer sur soi-même en supprimant tous ces événements qui font aussi l'attractivité d'un territoire et qui font tout simplement que nous avons une Ville de Dole et un territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui vivent. Je crois qu'il est assez inquiétant de ne vraiment pas mesurer les conséquences qui pourraient exister si ce que vous dites était mis en application, à savoir dire qu'il y a trop d'événements et qu'on les arrête. Je crois que derrière, il faut mesurer l'impact économique qui serait extrêmement important.

Par ailleurs, l'économie n'a pas à être en contradiction avec les questions environnementales. Il s'agit simplement de s'adapter progressivement.

Mme HERRMANN : Je ne crois pas avoir dit qu'il fallait supprimer ces événements. Je dirais plutôt « bien au contraire ». Je voulais juste pointer qu'ils sont tellement fréquentés que l'on n'arrive plus à profiter de façon qualitative de ce que l'on écoute et de ce que l'on voit. Cela dit, je pointe toujours cette contradiction, parce que je vois quand même, dans le schéma de développement touristique durable, que l'on se pose la question d'accroître la fréquentation touristique et les retombées économiques du tourisme sur le territoire, ce qui paraît primé par rapport au développement du tourisme durable.

M. le Président : C'est peut-être ce qui nous différencie, mais il est vrai que nous souhaitons encore développer cette attractivité. Lorsque vous parlez du problème de l'hôtellerie, sachez qu'un permis de construire a déjà été déposé sur Choisey pour un nouvel hôtel Ibis Style. D'autres projets sont « dans les cartons ». Je pense que si les investisseurs privés répondent à la demande, c'est bien parce qu'ils ont compris que des développements se faisaient. Je crois que Jean-Baptiste GAGNOUX l'a très bien rappelé. Un territoire qui ne se développe pas meurt et il n'y a pas d'alternative. La croissance est une obligation de tous. Que nous la fassions intelligemment en étant attentifs aux conséquences, bien évidemment.

Par ailleurs, vous parlez des gros événements, mais dans l'événementiel, il y a d'autres événements comme Rockalissimo, Texte et Bulle, ou le Salon du Polar qui sont aussi à des niveaux très importants et qui font tout à fait le rayonnement de notre territoire. Certaines opérations sont plus marginales, mais elles contribuent également à tout l'enrichissement que nous pouvons donner à notre territoire.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BERNARDIN : Le débat étant ouvert, je voudrais dire que nous avons la chance que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ait la compétence « développement touristique ». Cela signifie que nous pouvons en discuter, que les communes de l'Agglomération ont leur mot à dire. Cela permet d'éviter certains abus qui pourraient se produire à l'avenir. Je ne me fais pas trop de souci par rapport à cela. En revanche, ce qui me gêne le plus est tout ce qui arrive actuellement d'une manière anarchique sur nos territoires, qui ne passe pas par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ni souvent par la Préfecture, et qui n'a pas d'autorisation. Nous avons un trail de nuit avec 400 personnes dans le massif de La Serre. Cela peut être dangereux, surtout pour celles et ceux qui pratiquent. En effet, nous savons qu'un événement climatique peut entraîner de gros problèmes. C'est pour cette raison que nous devons également être conscients qu'il faut régler tout ce qui vient de l'extérieur au niveau touristique pour des associations ou des organismes qui considèrent nos massifs comme des terrains de jeux.

Je voudrais vous alerter sur le sujet pour que ceux qui s'occupent du développement touristique à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prennent aussi ce développement anarchique en compte et essaient de trouver des solutions.

M. le Président : Je te remercie de tes conseils, mais je suis effaré. Je ne sais pas si tu as souvent organisé des manifestations. Tu parles d'un trail de nuit. Je n'étais pas au courant. En tout cas, pour fréquenter les organisateurs, je peux te dire qu'aujourd'hui, lorsqu'un événement est organisé, les contraintes sont tellement fortes que les gens ont plus envie de baisser les bras plutôt que de faire quelque chose. Lorsqu'un organisateur organise un événement ou une manifestation, les contraintes sont telles que les normes de sécurité sont forcément respectées. Je veux bien que nous soyons encore plus

exigeants. En l'occurrence, je ne vois pas ce que c'est que ce trail. Nous n'avons pas eu de feu vert à donner ou à ne pas donner, mais la Préfecture l'a forcément donné.

Lorsque tu traverses la forêt, et tu peux demander aux gens qui font « les 30 clochers », ils connaissent très bien les contraintes que cela représente et celles qu'imposent les conditions environnementales que tout le monde respecte volontiers. J'entends ta remarque, mais je ne sais pas quel effet pratique elle peut avoir. Mais nous entendons, nous restons attentifs à tout.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre au vote ce schéma de développement touristique. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Schéma de Développement Touristique et des Loisirs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la période 2025-2028, et de le décliner en fiches actions opérationnelles.

NOTICE N° 5 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DCC-2024-112

Une présentation est projetée en séance.

M. le Président : Olivier, tu vas nous dire tout ce que nous faisons de bien.

M. MEUGIN : Oui. Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. Depuis 2010, la loi du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », soumet les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants à la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable. Celui-ci doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

Pour illustrer ce gros document, vous avez trois *slides*. Nous retrouvons les 113 actions du projet de territoire. Elles sont évaluées au regard des cinq finalités du développement durable définies dans le Code de l'Environnement. Je vous les rappelle rapidement. Il s'agit de :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que de la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

Nous rappelons ensuite les principaux projets sur l'année 2024 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce sont :

- la rénovation énergétique des parties péri et extrascolaires dans les écoles de Dole ;
- la rénovation énergétique de la médiathèque de Tavaux : l'étude est terminée, les travaux devraient démarrer dans les prochaines semaines, avec un objectif de 50 % d'économies d'énergies ;
- la construction du nouvel espace sportif couvert à Rochefort-sur-Nenon ;
- la modernisation (continuité de la modernisation) de l'éclairage :
 - nous sommes passés à 100 % LED dans les ZAE de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le début de l'année ;
 - nous poursuivons l'installation de LED au boulodrome, dans les tribunes du stade Bobin, à l'intérieur du gymnase Ernest Gagnoux, pour l'éclairage du terrain au stade Paul Martin ;
- la production d'énergie renouvelable : les ombrières de l'aire de covoiturage d'Authume et du parking du gymnase Ernest Gagnoux sont en fonctionnement. Ce sont 4 sites communautaires équipés qui produiront environ 3 700 mégawatts par heure d'électricité renouvelable par an, ce qui représente la consommation de 1 200 foyers ;
- nous sommes en finalisation du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Pour cette année 2024, nous avons eu :

- la nouvelle édition des Semaines du Développement durable avec plus de 400 participants sur les quatre semaines de l'événement ;
- Consommer local : forte progression de la vente de chèques K'Dole à ce jour pour l'année 2024 ;
- Territoire d'Industries avec :
 - le recrutement d'un nouveau chargé de mission ;

- la mise en place d'un nouveau binôme élu-industriel référent de ce programme (c'est ma collègue Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Monsieur Yves COURTEMANCHE, le directeur de Syensqo) ;
- l'installation du comité de pilotage de ce nouveau programme en juillet 2024 ;
- l'accompagnement du SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) dans sa première phase de la gestion des biodéchets : développement du compostage à domicile et mise en place d'une collecte séparée pour le centre-ville de Dole ;
- Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : nous avons terminé la première phase (état des lieux initial) et la définition de 4 objectifs territoriaux que sont :
 - réaliser des études sur la ressource en eau du territoire ;
 - travailler sur un outil consensuel « aménagement du territoire, développement des espaces et protection de la biodiversité » ;
 - structurer la politique « économie circulaire » de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
 - mettre en place d'une évaluation environnementale du budget appelé communément « le budget vert ».

Voilà pour cette présentation.

Bien sûr, vous avez en annexe le rapport complet sur la situation en matière de développement durable.

Conformément aux exigences législatives et réglementaires énoncées ci-dessus, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le rapport de Développement Durable 2024 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé.

M. le Président : Merci, Olivier. Vous avez pris connaissance de ce rapport. Curieusement, toutes ces opérations sont pilotées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais il n'y a pas que celles-là. Il y a aussi des opérations dans vos communes. J'ai vu qu'il y avait tout ce qui était péri et extrascolaire pour les écoles de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais il y a évidemment aussi des investissements sur les écoles de Dole pour la transition écologique pour faire des économies d'énergies notamment. Avez-vous des questions ou des interventions sur ce rapport annuel ? Je n'en vois pas. Il suffit de prendre acte de ce rapport. Je vous remercie donc d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport de Développement Durable 2024 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 6 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

DCC-2024-113

Une présentation est projetée en séance.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir, chers collègues. En l'absence de ma collègue Isabelle MANGIN, je vous présente cette notice dont vous avez l'habitude. En effet, c'est une obligation depuis 2016, je crois. Nous avons un rapport très enrichi par rapport aux années précédentes. Je ne reviendrai pas sur tous les points qui sont détaillés. Néanmoins, je pourrais mettre en avant deux chiffres :

- Le premier est le taux d'absentéisme. Notre taux est nettement inférieur au taux national, puisque pour les collectivités de notre strate, le taux national est légèrement inférieur à 10 %, alors qu'à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous sommes à 7,11 %. Ce taux étant en baisse par rapport à l'année dernière, nous pouvons nous réjouir de ce résultat.
- Le deuxième est l'index professionnel. Il s'agit d'un index calculé pour mesurer l'écart des salaires entre les hommes et les femmes, et l'accès aux postes à responsabilité par des femmes. Nous avons un très bon taux (90/100) et ce taux est calculé à partir des données issues du Rapport Social Unique (RSU).

Vous avez vu que ce rapport était organisé selon deux thèmes : vous avez d'une part les ressources humaines et vous avez ensuite la liste des nombreuses actions en faveur de l'égalité femmes-hommes. Je vous propose de mettre ce rapport au vote.

M. le Président : Ce ne sera pas un vote, mais une prise d'acte.

M. CHAUTARD : J'ai une question. Le rapport sur l'égalité femmes-hommes est très bien. En revanche, aux termes d'un article L.716-1 du Code Général de la Fonction Publique, « les départements ministériels, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants [...] publient chaque année, [depuis juillet 2023] sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées [masse salariale brute] des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de

femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées. » Pourquoi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne se soumet-elle pas à cette obligation ?

M. le Président : Pourquoi n'avez-vous pas regardé sur le site ? Vous y trouverez l'information. Nous respectons la loi, toute la loi et rien que la loi.

M. CHAUTARD : D'accord. Je suis désolé.

M. le Président : Tout va bien. Nous sommes transparents. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de prendre acte de cette égalité qui n'est pas parfaite, puisque nous voyons qu'il y a plus de femmes que d'hommes. *Rires.*

Le Conseil Communautaire prend connaissance du rapport annuel 2024 sur l'égalité femmes-hommes.

NOTICE N° 7 : SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES – BILAN ANNUEL

DCC-2024-114

Une présentation est projetée en séance.

M. GUERRIN : Bonsoir à tous. Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2021-2026, a été approuvé par le Conseil Communautaire du 29 juin 2021. L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ou à défaut lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président d'EPCI à fiscalité propre à son organe délibérant. Le bilan, présenté en annexe, illustre les démarches effectuées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la mise en œuvre des actions du schéma de mutualisation sur la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de l'avancement du schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

M. le Président : Merci pour cette mutualisation qui se développe tranquillement. Je pense que nous parvenons à un état d'esprit très favorable dans ce sens. Je trouve que nous pouvons nous réjouir de voir une telle coopération intercommunale.

Quelques chiffres sont en train de circuler. Je ne sais pas si tu veux faire des commentaires, Bernard.

M. GUERRIN : Nous attribuons les fonds de concours. Je vois qu'ils sont assez importants (26 dossiers en 2024), ce qui a permis en particulier de verser aux communes 387 191 euros, et surtout des investissements à hauteur de 1 627 000 euros qui font marcher l'économie de notre Communauté d'Agglomération. De plus, il y a deux dossiers intercommunaux décidés par le Bureau, qui s'élèvent en tout à 123 191 euros versés aux communes et 432 000 euros d'investissement.

M. le Président : La mise en place de la cellule d'expertise est également intéressante à noter. Je crois qu'au-delà des chiffres qui sont évidemment intéressants, il y a aussi le fait que cela contribue à accompagner les communes dans le dépôt des dossiers et dans l'expertise qui peut être apportée. De plus, les ateliers numériques se sont également poursuivis avec nos permanents.

M. GUERRIN : Vous savez que vous avez jusqu'à la fin de l'année pour déposer vos demandes de fonds de concours.

M. le Président : Sur la *slide* suivante, vous avez le personnel mis à disposition. Vous voyez qu'entre le personnel administratif et technique, quasiment 800 000 euros sont facturés aux communes, mais ce sont des mutualisations pures et dures. Sur ce rapport de mutualisation, avez-vous des observations à faire ou des questions à poser ? Il s'agit également d'une prise d'acte. Merci d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'avancement du schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

NOTICE N° 8 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

DCC-2024-115

Une présentation est projetée en séance.

M. le Président : Selon l'usage, ce rapport doit être présenté deux mois avant le budget. Le budget sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire du mois de décembre. Vous avez vu que vous aviez un dossier assez complet dans votre pochette. Nous avons repris quelques *slides* importantes.

Principales données macroéconomiques

Nous rappelons simplement le contexte national. En 2024, nous avons eu :

- un taux de croissance assez modeste, à hauteur de 0,8 % ;
- une inflation à hauteur de 2,5 % qui a baissé notamment en fin d'année ;
- un taux de chômage à 7,6 %.

Pour l'année 2025, les économistes misent sur une croissance de 1,2 % et une forte dégradation des comptes publics nationaux. Je ne vous fais pas de dessin, vous êtes au courant, nous l'entendons à longueur de journée. Néanmoins, il faut retenir qu'avec toute cette dégradation des comptes publics, on va nous demander de passer à la caisse. Nous sommes donc aujourd'hui sur l'hypothèse d'un prélèvement de l'ordre de 1 million d'euros sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous y viendrons dans nos simulations chiffrées. Nous en sommes là, mais vous le savez, rien n'est définitif. Ce sera discuté au Sénat et nous verrons à quel chiffre nous allons finalement atterrir. Pour le coup, l'inflation est bien contenue en France, voire en Europe, puisque nous attendons un taux à hauteur de 1,7 % en 2025. En revanche, le taux de chômage attendu va de nouveau dérapé, à hauteur de 7,9 %, contre 7,6 % en 2024.

Objectivement, nous n'avons pas trop d'inquiétude sur notre territoire malgré les rumeurs. Vous connaissez les enjeux sur le domaine économique sur notre territoire. Certes, il y a quelques risques, mais il n'y a pas de gros dangers lourds à craindre.

Projet de Loi de Finances 2025

Pour l'instant, est prévue la constitution d'un fonds de réserve de 2,8 milliards d'euros qui seraient prélevés par l'État sur la fiscalité locale. Là encore, nous ne connaissons pas bien les modalités. Nous verrons si sur les 1 million d'euros prévus, la totalité serait prélevée et partirait dans ce fonds de réserve qui serait prélevé chez celles qui ont les moyens pour être reversé vers les collectivités plus en difficulté.

Il y a un gel de la fraction de la TVA reversée aux collectivités, contrairement à ce qui avait été annoncé il y a à peine deux ans, mais les choses changent vite. Normalement, dans la mesure où l'on nous a remplacé la taxe d'habitation par de la TVA, il était prévu que l'on poursuive l'évolution de la TVA nationale. Finalement, ils ont dit que cette année, elle était limitée à 0,8 % quoiqu'il arrive. Le manque à gagner est donc de l'ordre de 800 000 euros, ce qui est loin d'être négligeable.

Pour le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), l'enveloppe globale va baisser. Le taux de remboursement va passer de 16,404 % à 14,850 %. Il s'agit de la TVA récupérée sur les investissements par les EPCI et les collectivités qui les réalisent.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est également bloquée au même montant qu'antérieurement, soit 27 milliards d'euros. Nous sommes donc partis sur l'hypothèse du maintien à l'euro près.

Une variable d'ajustement de 500 millions d'euros est prévue dans la loi de Finances, mais pour laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'est pas prévue. Cela concerne les grosses collectivités. Le fonds vert sera en diminution de 1 milliard d'euros.

Les subventions des ministères aux collectivités seront aussi réduites de 1 milliard d'euros. C'est notamment le cas de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Nous verrons à quelle sauce nous serons mangés. C'est très difficile.

Les orientations budgétaires 2025 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

- Hypothèse sur les recettes réelles de fonctionnement

En termes de fiscalité directe, nous pensons pouvoir atteindre 34,9 millions d'euros avec une hypothèse de maintien des taux de fiscalité et de leurs montants. Nous vous proposons de poursuivre la baisse du taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) engagée l'an dernier. Nous baisserions ainsi encore de 0,5 point.

Pour la TVA, nous sommes partis sur un gel à 2023, plus une légère croissance en 2024, ce qui est annoncé aujourd'hui dans la loi de Finances. S'agissant de la contribution au redressement des comptes

publics, 1 million d'euros seront prélevés. *In fine*, nous verrons la synthèse de ce que cela donne, mais cela nous ferait 34,94 millions d'euros de recettes au total.

S'agissant des dotations, nous sommes partis sur le maintien de la DGF à hauteur de 3,7 millions d'euros. Les compensations fiscales devraient elles aussi être stables à hauteur de 3,6 millions d'euros.

Pour le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), nous avons plutôt une bonne nouvelle. Vous vous souvenez que nous étions débiteurs du FPIC. Nous donnions à peu près 700 000 euros. En gros, nous donnions 350 000 euros pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 350 000 euros pour les 47 autres communes. Dans le pacte fiscal, il était convenu que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prenne tout à sa charge. Par ailleurs, nous avons basculé du bon côté de la barrière. Aujourd'hui, nous ne sommes plus donateurs, mais receveurs du FPIC et nous recevons 900 000 euros, ce qui est une excellente nouvelle. De plus, on nous garantit que même si les choses évoluaient, nous serions garantis à hauteur de 783 000 euros en 2025, montant que nous avons retenu pour notre budget.

Pourquoi avons-nous basculé ? Il y a environ 1 300 EPCI en France, nous devons être 500 ou 600^e, soit au milieu. Il se trouve que notamment avec la mutualisation du personnel, lorsque nous avons basculé tout le personnel de la Ville de Dole dans la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons eu un taux d'intégration fiscale beaucoup plus fort qu'auparavant. Je pense que ce phénomène a dû nous faire basculer du bon côté. Nous ne parvenons pas à reconstituer les chiffres à l'euro près, mais en tout cas, nous sommes du bon côté, nous allons en profiter et nous n'allons pas pleurer.

Concernant l'ensemble des recettes réelles tout compris, pour les autres recettes, nous sommes partis sur une augmentation. En effet, il y a une augmentation des tarifs de restauration, mais nous y reviendrons le moment venu. Pour le reste, nous maintenons les tarifs en vigueur sur les autres prestations. Au total, cela nous ferait des recettes à hauteur de 37 035 000 euros, en régression de 1,2 %.

- Hypothèse sur les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses continuent d'augmenter. Nous avons évidemment un resserrement entre les recettes qui diminuent et les dépenses qui augmentent.

Les charges à caractère général sont à peu près maintenues à hauteur de 19 872 000 euros. Je ne reviens pas sur tous les efforts consentis, mais ils concernent notamment les énergies, les contrats de prestations. L'ensemble des frais généraux au sens large du terme sont bien contenus. Nous avons le maintien des subventions, que ce soit les subventions aux associations, les contributions aux DSP (piscines, transports), aux SPL. L'ensemble des dotations seront donc reconduites aux montants de 2024, ce qui fait que les charges générales vont se maintenir.

Concernant la masse salariale, nous aurons un léger glissement, ce qui est normal. Nous passerons 12 771 000 euros en net (partie qui revient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole), sachant bien sûr qu'il faut faire face aux revalorisations du point d'indice, au relèvement de l'indice minimum de traitement suite à la revalorisation du SMIC, de l'évolution des grilles indiciaires depuis le 1^{er} juillet 2023, décision antérieure que nous devons assumer en année pleine. Nous avons surtout au 1^{er} janvier 2024 une augmentation relativement significative de la CNRCAL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), la cotisation patronale versée pour les caisses de retraite des fonctionnaires. Nous avons également le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui augmente bon an mal an de 2 %. Tout cela fait que nous avons une augmentation totale de l'ordre de 12 millions d'euros. Nous verrons le taux, mais cela fait un peu plus de 1 %, me semble-t-il, sur l'ensemble de la masse.

Par ailleurs, nous sommes à 608 ETP (Équivalents Temps Plein), contre 592 en 2024. Cette augmentation est due à la mutualisation avec la Ville de Dole et les autres communes.

En 2025, nous aurons la prise en compte de postes non budgétés en 2024. Nous avons également poursuivi notre politique de déprécarisation des agents contractuels, notamment sur les affaires éducatives et jeunesse. C'est un processus que nous avons engagé depuis plusieurs années et que nous poursuivons autant que faire se peut.

- Synthèse de l'équilibre général du budget de fonctionnement

Vous voyez qu'en 2024, nous pensons atterrir à 35 millions d'euros de fiscalité brute et nous serons à peu près au même montant (34,94 millions d'euros) l'an prochain, soit en léger tassement.

Les prélèvements sur fiscalité sont de 9 472 000 euros en 2024. Ils s'élèveraient à 10 428 000 euros en 2025. Les attributions de compensation bougent légèrement. Vous savez qu'il y a une partie variable assez modeste des ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle), ce qui fait que nous passerions de 8 586 000 euros à 8 526 000 euros. Cela va donc dans le bon sens pour la Communauté

d'Agglomération du Grand Dole, un peu moins pour les autres communes parce qu'elles ont d'autres recettes.

Pour le FPIC, nous sommes dans la mauvaise colonne et il faudrait que cela remonte dans le haut du tableau, le FPIC étant dorénavant positif. Nous allons toucher 919 000 euros en 2024 et nous partons sur 783 000 euros pour 2025 (montant garanti).

Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est constant, à 1 635 000 euros, depuis la suppression de la taxe professionnelle. S'agissant des prélèvements exceptionnels de TH, nous avons eu la dernière tranche en 2024. Je ne sais plus d'où viennent les 50 000 euros qui se promènent en 2025. Nous avons prévu 1 million d'euros pour le redressement, comme évoqué précédemment. Nous avons mis une ligne à part, car nous ne savons pas comment le traiter dans la mesure où les votes ne sont pas encore bien faits.

Notre fiscalité nette chuterait de 25 544 000 euros à 24 512 000 euros. Elle est donc à peu près reconduite à 1 million d'euros près qui seront probablement prélevés par l'État.

Quant aux autres recettes, nous avons les compensations, la DGF et les autres recettes qui sont constantes. Néanmoins, nous avons une actualisation notamment des tarifs pour les ALSH et pour la restauration. Cela nous fait un total de recettes nettes à hauteur de 37 035 000 euros, contre 37 494 000 euros en 2024. Nous avons vu les dépenses précédemment. Elles passeraient de 31 528 000 euros à 32 643 000 euros, soit plus de 1 million d'euros d'augmentation, ce qui fait que notre CAF (Capacité d'Autofinancement) brute va chuter de 5 967 000 euros à 4 392 000 euros.

- Le résultat sur la CAF brut

Vous voyez les tendances. Pour montrer entre les plus et les moins et que nous avons eu les bonnes et les mauvaises nouvelles, nous sommes plutôt maintenus, puisque nous avons une année exceptionnelle en 2024. Nous voyons que nous revenons à 4,4 millions d'euros en 2025, à peu près au niveau de 2023, légèrement supérieurs au niveau de 2021. Nous sommes donc sur un maintien, mais nous voyons bien que la tendance n'est pas favorable, bien évidemment.

- Le résultat sur la CAF net

C'est le résultat après les prélèvements exceptionnels et les autres charges. Nous arriverions cette année à 4 184 000 euros, grâce à des recettes exceptionnelles qui viennent notamment du don BESSON, des 2,5 millions d'euros passés dans cette amélioration. Évidemment, nous ne les aurons pas en 2025 et nous retomberons à 2 345 000 euros, montant équivalent à celui de 2023. Nous sommes donc sur une tendance à la baisse.

- Évolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement

Dans l'hypothèse 2025, nous avons prévu une mise en place d'un nouvel emprunt. Par conséquent, nous remonterions légèrement, à 33 millions d'euros, contre 32,9 millions d'euros en 2024. En année de remboursement, nous finirions l'année 2024 à 5,5 ans, mais nous remonterions à 7,5 ans en 2025. C'est plutôt du fait de la diminution du dénominateur que du fait de la constance de l'annuité de la dette. Le dénominateur avait augmenté en 2024, ce qui faisait baisser le taux, parce que nous avons des recettes exceptionnelles.

Pour 2025, et sous réserve du fonds de roulement constaté au CFU (Compte Financier Unique) 2024, il est prévu un appel à l'emprunt à hauteur de 2,5 millions d'euros. La capacité de désendettement prévisionnelle serait de 5,5 ans en 2024 et de 7,5 ans en 2025, ce que je viens de vous commenter à l'instant.

- Les investissements de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Les arbitrages ne sont pas finis, mais l'objectif est de faire des investissements entre 6 et 8 millions d'euros nets des subventions que nous pourrions attendre projet par projet.

Les opérations prévues qui sont bien fléchées concernent :

- o les ALSH de Foucherans et de Champvans pour lesquels les travaux sont impératifs et seront pris en compte de 2025, les enfants étant très à l'étroit notamment pour la restauration ;
- o la fibre optique : nous finissons la dernière tranche avec le Département (je crois que nous mettons 2,5 millions d'euros par an pendant quatre ou cinq ans). La dernière année était il y a trois ans, nous attendions le décompte définitif qui est fait et la dernière tranche est de l'ordre de 750 000 euros, plus faible que ce qui avait été envisagé eu départ. Cela étant, c'est contractuel et il faudra l'assumer ;
- o le CE Solvay : il s'agit de l'ensemble des travaux que nous envisageons sur la partie en face de la bibliothèque et l'ALSH, notamment là où il y a le dojo. Nous voudrions aménager certaines salles, qui sont disponibles. Ce ne seront pas de gros investissements, mais c'est pour faire des

salles de réunion et des salles de formation pour les clubs de sport de Tavaux (Jura Dolois Foot et Grand Dole Rugby). Ces salles seront également disponibles pour d'autres ;

- les eaux pluviales et étanchéité des réservoirs d'eau : il y a des besoins et nous sommes encore en discussion avec DOLÉA, mais pas uniquement, dans la mesure où il y en a aussi sur d'autres communes.

Les dernières pluies sérieuses que nous avons eues tant cet été que récemment à l'automne nous permettent de sensibiliser sur certains endroits qui deviennent critiques et nous devons accélérer les travaux sur ces problèmes d'eaux pluviales. Vous savez que pour tout ce qui concerne les eaux pluviales et l'assainissement, les enjeux sont très lourds et que nous devons assumer petit à petit ;

- les aides à la Pierre (hors Anah, Agence Nationale de l'Habitat) : nous indiquerons les montants. Les décisions ont été prises par le Bureau. Nous étions les intermédiaires en termes de politiques de l'habitat, donc pour l'Anah. Cette compétence appartient au Département, elle avait été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole il y a plusieurs années. Notre mandat arrivant à terme, nous avons décidé de ne pas renouveler. Nous allons donc laisser cette compétence au Département.

En revanche, nous conservons la politique d'aides à la pierre, notamment pour l'habitat et les bailleurs sociaux. En effet, nous savons que les bailleurs sociaux ont du mal à boucler leurs projets seuls avec les règles du jeu actuelles. Nous serons donc amenés à faire des aides ponctuelles que nous avons déjà faites par le passé et que nous poursuivrons. Nous dédierons donc des sommes dans cet esprit ;

- les fonds de concours communaux et intercommunaux qui vont se poursuivre, comme nous nous y sommes engagés ;
- l'aide à l'immobilier d'entreprise que nous conserverons, même si nous y faisons moins appel aujourd'hui, la Région ayant abandonné sa politique et nous-mêmes accompagnant souvent la Région, mais nous gardons tout de même une enveloppe en cas de besoin où si des entreprises stratégiques nous le réclamaient ;
- le schéma cyclable que nous avons commencé : dans les communes, vous avez dû voir passer tous les schémas qui se mettent en place. Cela se fera au coup par coup, mais l'enjeu est assez lourd. Nous avons chiffré tout cela théoriquement, et cela se fera dans le temps.

Il est à noter par ailleurs que pour 2025, nous mettrons en place la gestion pluriannuelle des crédits sur certaines opérations, dont les autorisations de programme. Comme de nombreuses grandes collectivités, cela va se mettre en place. C'est simplement une souplesse que nous donnons dans la gestion budgétaire, mais cela ne change rien dans notre gestion budgétaire du quotidien.

– Financement des investissements

Avec ces quelques hypothèses qui seront affinées dans le cadre de notre budget, nous partions sur une CAF brute de 4,3 millions d'euros. L'annuité de la dette est à peu près stable, à hauteur de 2 797 000 euros. Les recettes récurrentes d'investissement sont constituées essentiellement du FCTVA. Nous avons ainsi 2 345 000 euros de CAF nette. Se rajoutent les recettes exceptionnelles. En 2024, il y avait celles liées au don BESSON, et en 2025, nous misons sur des dividendes qui seraient distribués par DOLÉA notamment, qui permettront de financer aussi les problèmes que nous rencontrons en termes d'eaux pluviales. Cela nous permettrait de dégager un autofinancement net de 3,2 millions d'euros. Nous prévoyons des dépenses d'équipement pour 8 374 000 euros et un investissement net à financer en bout de course de l'ordre de 8 millions d'euros, avec un besoin de financement de 5 millions d'euros, évalué en fonction de notre trésorerie actuelle.

Voilà pour les grands équilibres. Bien évidemment, cela méritera d'être affiné à l'occasion du budget. Néanmoins, vous avez les grands axes de ce rapport d'orientations.

– Budgets annexes

Nous avons trois budgets annexes.

Pour le premier, le budget aménagement de zones, on nous propose de solder une opération qui était sur plusieurs années. Je vous rappelle qu'il y a eu le transfert de compétence des zones économiques à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Par convention, nous nous sommes engagés à ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole rachète les terrains des zones économiques. Il a été convenu que nous les rachetions au prix de vente de l'époque. Cela a donc été acté. Pour le solde, on avait envisagé plusieurs scénarios de clôture. Nous vous proposons de clôturer dès cette année 2025. Cela nous permet de racheter l'ensemble, donc de mettre à l'actif de nos zones. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera ainsi maîtresse de l'ensemble de ces fonciers sur les zones d'aménagement.

Nous avons également d'autres projets qui se développent. Il s'agit de travaux d'aménagement prévus sur Rochefort-sur-Nenon pour l'extension de la zone. Nous avons toujours un projet en gestation sur le fond de la zone de Rochefort-sur-Nenon. Des travaux seront prévus sur la zone portuaire. Au Tumulus et

aux Epenottes, il y aura quelques travaux d'aménagement pour pouvoir accueillir des entreprises potentielles supplémentaires.

Pour le deuxième, le budget assainissement, nous avons eu une augmentation assez lourde l'an dernier. En revanche, nous avons examiné au Conseil d'Exploitation et en Conférence des Maires, nous avons revu certains principes quant à la tarification de l'assainissement, ce qui fait que nous avons procédé à certains réajustements. Certaines tarifications sont donc légèrement en hausse et d'autres en baisse, mais cela permet d'être plus équitable entre les 46 communes, Dole étant exclue dans la mesure où nous sommes sur DOLÉA encore jusqu'à la fin du contrat. En revanche, nous poursuivons les investissements.

À Damparis, les opérations (1,5 million d'euros) sont déjà bien avancées avec notamment les travaux d'assainissement, dont nous avons évoqué le montant et la station d'épuration. Pour Authume, des travaux seront lancés pour 300 000 euros. Pour Monnières, ils sont à hauteur de 220 000 euros et pour Tavaux, ce sont 200 000 euros, travaux sur lesquels nous sommes en phase d'études, car cela se poursuivra pendant plusieurs années.

Pour le troisième, le budget transports, il n'y a rien de spécial. Nous avons mis en place la DSP. Nous sommes cette année en première année pleine. Nous aurons donc le bilan début 2025. Nous la poursuivons. Les projections que nous avons aujourd'hui font que nous n'avons pas d'inquiétude, nous sommes dans l'épure pressentie au moment de l'appel d'offres.

Voilà pour les budgets. J'ouvre le débat. Si vous souhaitez intervenir, je suis à votre disposition.

M. GOMET : Bonsoir. Je souhaite intervenir sur le sujet des zones d'activités. Elles sont gérées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis une décision ancienne. Il y avait un délai de 13 ans maximum pour pouvoir acquérir l'ensemble des terrains. On pourrait penser que cela aurait pu se faire jusqu'à 2031, si je ne me trompe pas, et ce de manière échelonnée. Or, là, nous avons la totalité des achats prévus sur l'année 2025. Cela fait un montant important. Pourquoi le choix a-t-il été fait de solder ?

M. le Président : La volonté était de solder dans ce mandat. C'est une opportunité que nous avons, parce qu'*a priori*, nous avons les moyens ou nous pourrions mettre des financements en place au fur et à mesure. C'était donc plutôt pour régler un problème et pour éviter de laisser une espèce d'impasse budgétaire à nos successeurs dans une période où nous ne savions pas trop. Aujourd'hui, nous savons que nous avons les moyens de le faire. C'était donc l'opportunité d'accélérer les choses. Y a-t-il d'autres questions ?

M. BERNARDIN : J'ai une question concernant l'assainissement. Nous avons eu une réunion la semaine dernière. Normalement, la présentation devrait nous être envoyée assez rapidement. Nous ne l'avons toujours pas.

M. le Président : Oui, il faut faire envoyer le document que nous avons discuté à la Commission d'Exploitation et à la Conférence des Maires.

M. BERNARDIN : S'agissant des zones d'activités, je me posais une question. Dans la mesure où nous rachetons les terrains, les communes qui ont des zones d'activités les ont-elles vendus, loués ou mis à disposition aux entreprises qui sont venues s'installer ? Comment cela s'est-il passé au départ ?

M. le Président : Depuis la mise en place de la convention, nous rachetons les terrains et nous les revendons. Les communes n'ayant plus le droit de vendre des terrains de zones économiques, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole les rachète au prix fixé à l'origine du contrat lorsque les zones ont été transférées et elle revend au prix négocié, en général avec une marge.

M. BERNARDIN : Il s'agit bien de tous les terrains libres pour l'instant.

M. le Président : Exactement.

M. BERNARDIN : Merci.

M. le Président : Ils sont souvent vendus quasiment au même prix. Il peut y avoir un petit écart, mais ce n'est pas significatif. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme LABOUROT : Bonsoir. Ma question concerne également l'assainissement. Une étude avait été faite sur l'assainissement au moment de la reprise de la compétence au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Des priorités avaient été proposées. Comment les investissements de l'année 2025 ont-ils été choisis et décidés ?

M. le Président : Les investissements pour 2025 ne sont pas encore arrêtés, puisque nous ne sommes qu'au budget. Un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) a été présenté lors du dernier Comité d'Exploitation et en Conférence des Maires. Gérard peut peut-être en dire un mot.

M. FERNOUX-COUTENET : Bonsoir à tous. Si j'ai bien compris la question, vous souhaitez savoir pourquoi nous avons choisi ces communes. Depuis que nous avons la compétence, c'est-à-dire depuis 2017, nous avons fait un certain nombre d'études. Par rapport aux mises en demeure de la Police de l'Eau que nous avons sur 12 communes, nous avons fait des études très longues et poussées pour savoir quelles étaient les dispositions nécessaires de prendre afin de pouvoir commencer à faire des investissements très longs pour la prochaine décennie. Nous avons choisi Damparis dans un premier temps, parce que la station en place est obsolète et elle ne peut plus suffire. C'était donc une urgence et l'urgence a fait que nous avons procédé à l'étude pour la station d'épuration, dont nous avons décalé les travaux d'un an pour des raisons de subventions. Nous espérons, sur le schéma 2025-2027, être subventionnés pour cette station.

En revanche, il fallait en parallèle commencer à faire des travaux sur les réseaux urbains. Vous savez que le principal fléau, ce sont les eaux claires de ruissellement. C'est pareil pour toutes les communes.

Aujourd'hui, nous avons une douzaine de dossiers engagés ou en phase d'études, avec une réalisation qui va commencer notamment à Damparis et Malange. Pour Tavaux, une première étude s'est terminée il y a un mois, avec une analyse de la situation. Nous avons déclenché une étude de faisabilité. Compte tenu du contexte et de la complexité de ce dispositif, il fallait prendre de bonnes dispositions. Je pense que nous allons les prendre. Nous attendons le résultat de cette étude de faisabilité pour prendre la décision définitive. Voilà comment nous procédons.

Cela paraît prendre du temps. J'ai moi-même trouvé le temps long, mais aujourd'hui, nous sommes dans une phase ascensionnelle où tous les ans, comme vous le verrez lorsque le Président nous présentera le budget, nous avons mis une certaine somme annuelle de manière à monter en pression sur les dix prochaines années pour faire les travaux sur l'ensemble des communes concernées, avec des budgets qui vont de 20 000 euros à plusieurs millions d'euros. Voilà notre manière de procéder.

M. le Président : Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre au vote ce ROB. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 7 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 7 abstentions, approuve les orientations budgétaires 2025, telles que présentées en annexe à la présente délibération.

NOTICE N° 9 : CHOIX DU MODE DE GESTION POUR « DOLEXPO PARC DU JURA »

DCC-2024-116

M. RYAT : Bonsoir à tous. Le Parc des Expositions, dénommé « DOLEXPO Parc du Jura », de la Communauté du d'Agglomération du Grand Dole, inauguré en octobre 2016, est destiné à accueillir des salons et des événements. Depuis 2016, la gestion de cet équipement est confiée à la Société Publique Locale (SPL) Hello Dole qui a notamment pour objet social la gestion d'équipements culturels et événementiels. Ce contrat arrivant à son terme fin décembre 2024 et pour assurer une continuité dans la gestion de cet équipement, il est proposé de conclure avec la SPL Hello Dole une nouvelle convention de délégation de service public.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver comme choix du mode de gestion du Parc des Expositions « DOLEXPO Parc du Jura » un contrat de délégation de service public avec la SPL Hello Dole.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Vous avez compris que nous vous proposons la poursuite de ce qui est fait actuellement. Avez-vous des questions ou des observations ?

M. CHAUTARD : Bonsoir, Thomas. J'aurais aimé avoir quelques précisions. Quelle serait la durée de cette DSP ? Quel montant de subvention est-il prévu de donner dans le cadre de la DSP à la SPL Hello Dole ? Dans la mesure où c'est passé en commission, des critères ont-ils été retenus pour l'attribution de toute ou partie de la subvention ? Merci.

M. RYAT : La durée est de trois ans.

M. le Président : Si tu me permets, nous votons aujourd'hui simplement sur le choix du mode de gestion. La durée, le montant et les modalités, éléments effectivement importants, seront présentés et discutés lors du prochain Conseil Communautaire. La loi nous impose de choisir le mode de gestion et de mettre en œuvre les calculs par la suite.

M. CHAUTARD : Nous aurons donc notre mot à dire sur les modalités.

M. le Président : Bien sûr, et il y aura surtout le contrat.

M. CHAUTARD : Oui, mais on va dire que c'est du contrat interne. Que ce soit la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la SPL, c'est « kif-kif bourrique ».

M. le Président : On dit que c'est *in house*. Cela dit, c'est comme tout contrat. Cela n'empêche qu'il sera mis au vote. Thomas RYAT peut répondre tout de même sur les principes. Effectivement, nous réfléchissons sur une durée probable de trois ans. Nous avons des réflexions. Thomas, si tu veux compléter, il n'y a pas de problème.

M. RYAT : Je n'ai rien à ajouter. C'est simplement le mode de contrat qui est proposé ce soir, et pas le bail qui sera proposé ultérieurement.

M. le Président : Nous devons d'ailleurs retravailler sur les prévisionnels d'Hello Dole pour voir exactement les besoins pour essayer d'ajuster au mieux. Y a-t-il d'autres interventions sur ce mode de gestion ? Je n'en vois pas.

Par prudence, nous demandons aux administrateurs d'Hello Dole de ne pas participer au vote. Pour les autres, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve comme choix du mode de gestion du Parc des Expositions « DOLEXPO Parc du Jura » un contrat de délégation de service public avec la SPL Hello Dole.

NOTICE N° 10 : MODIFICATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION « ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES ET SPORTS REPRESENTANT LA COMMUNE D'AUDELANGE

DCC-2024-117

M. le Président : Il s'agit là d'une question très marginale. Il est proposé de constater la démission de Laetitia RIGAUD, conseillère municipale d'Audelage et de la remplacer. En l'occurrence, Madame Cathy JACQUIN la remplace au Conseil Municipal d'Audelage. Il est donc proposé de la désigner comme membre de la Commission « Attractivité du territoire, tourisme, politiques contractuelles et sports » pour la commune d'Audelage en lieu et place de Madame Laetitia RIGAUD.

Certains d'entre vous souhaitent-ils un vote à bulletin secret pour la désignation de cette remplaçante à la Commission ? Je ne vois personne. Vous êtes donc d'accord de procéder au vote à main levée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, applique les dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoient que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, et désigne Madame Cathy JACQUIN comme membre de la Commission « Attractivité du territoire, tourisme, politiques contractuelles et sports » pour la commune d'Audelage en lieu et place de Madame Laetitia RIGAUD.

NOTICE N° 11 : AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE TRAVAUX AVEC LA SPL G2D39 POUR L'ALSH DE TAVAUX

DCC-2024-118

M. CROISERAT : Bonsoir à tous. Comme prévu dans le contrat de concession de travaux signé le 11 juin 2019, le concédant confie au concessionnaire, sous sa responsabilité, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un bâtiment d'accueil de loisirs sans hébergement à Tavaux, pour une durée d'exploitation de 20 ans. Par avenants n° 1 et 2 au contrat de concession, il a été acté une évolution des imputations forfaitaires de la SPL Grand Dole Développement 39 (G2D39) afin de mieux couvrir les charges réelles de la SPL en fonction de l'avancement des opérations.

Le projet a été livré en 2021. Au vu de l'exploitation courante du bâtiment, les perspectives d'atterrissage financier de la concession peuvent être revues pour viser un équilibre au plus juste, ce qui permet d'envisager une baisse de loyer pour la collectivité à compter de 2024 :

- loyer 2024 : 84 000 euros hors taxes, soit 100 800 euros toutes taxes comprises ;
- indexation annuelle : évolution de 1 % par an.

Par ailleurs, suite à une imprécision détectée par le Commissaire aux Comptes de la collectivité dans la rédaction du contrat initial, il est proposé de préciser que la durée de la concession (20 années en l'espèce) s'entend à compter de la date de livraison de l'équipement.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- de valider le projet d'avenant n° 3 ci-annexé, dont les conditions sont exposées ci-avant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant n° 3 ainsi que tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

M. le Président : Cet avenant a été évidemment approuvé par le Conseil d'Administration de la SPL. Il contribue, maintenant que nous avons tous les décomptes définitifs, à tenir compte des subventions que nous avons pu valider pour faire en sorte que le loyer diminue. Avez-vous des questions sur cet avenant ?

M. CHAUTARD : J'ai fait un petit calcul. Une baisse de loyer de 66 000 euros par an sur les 17 années restantes représente 1,1 million d'euros. Je suis un peu atterré. On parle d'atterrissage. Ce serait plutôt un crash qu'un atterrissage, surtout en douceur. Qui a préparé le contrat initial ? Il y a bien quelqu'un qui a préparé le contrat avec des montants par rapport à tout cela. Qui fait les avenants n° 1 et 2 ? Il y a tout de même un écart important. Pour un projet dont le prix initial avec les mensualités s'élève à 3 millions d'euros, il y a un écart de 1 million d'euros, soit presque 40 % d'écart. C'est un peu choquant.

M. le Président : Je suis président de la SPL et j'assume. Honnêtement, je ne sais pas qui précisément a tenu la plume. Cela dit, ce montant de 1 million d'euros qui paraît important doit quand même être réparti sur 17 ans. C'est comme pour un emprunt, il y a la partie « intérêts » et la partie « capital ». Par conséquent, ce million...

Le même intervenant : 1,1 million d'euros.

M. le Président : Ces 1,1 million d'euros redescendent peut-être à 800 000 euros en capital. Ensuite, il y a les subventions qui n'étaient pas attendues. Je n'ai plus le montant exact en tête, mais nous avons eu 400 ou 500 000 euros de subventions qui n'ont pas été pris au début. Lorsque nous avons fait les premières projections, nous n'avions pas les résultats. Il faut savoir aussi que lorsque nous avons démarré les projets à l'époque, il y avait des incertitudes et nous avons dû nous battre pour que les subventions auxquelles la collectivité avait droit soient aussi bénéfiques pour la SPL. À un moment, on nous avait dit « *puisque c'est la SPL, on ne vous les verse pas.* » Nous avons répondu « *Pourquoi pas la SPL ? C'est la continuité de notre action collective* ». Il a donc fallu faire valoir cela. C'est maintenant entériné. Il n'y a plus de problème, mais nous nous sommes bagarrés pour faire valoir ce qui nous paraissait être une évidence de bon droit.

Tout cela explique le décalage, sachant que maintenant, nous remettons les compteurs à zéro. Cela aurait pu commencer avant, mais dans la mesure où nous le faisons plus tard, la réduction est forcément plus forte. C'est effectivement une bonne nouvelle. Ces histoires de subventions nous ont beaucoup perturbés et nous sommes évidemment plus attentifs. Il faut rappeler que c'est quasiment le premier projet ou premier contrat que nous avons fait avec la SPL. Effectivement, il y a eu quelques tâtonnements. Nous sommes aujourd'hui plus attentifs dès le début. Pour rassurer tout le monde, il n'y a pas eu de perte ni d'enrichissement de l'un ou de l'autre. Nous avons simplement décalé dans le temps. Nous avons trop payé au début. Cela revient à dire que nous avons payé des avances.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Je mets au vote cet avenant. Je précise que les administrateurs ne votent pas. Par conséquent, je ne vote pas et les autres administrateurs qui se reconnaîtront ne voteront pas non plus, à savoir Olivier MEUGIN, Jean-Baptiste GAGNOUX, Nathalie JEANNET entre autres. Outre ces administrateurs qui ne prennent pas part au vote, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le projet d'avenant n° 3 au contrat de concession de travaux avec la SPL G2D39 pour l'ALSH de Tavaux.

NOTICE N° 12 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI DE SUBVENTIONS AU TITRE DU SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – GRAND DOLE HABITAT

DCC-2024-119

M. TRONCIN : Bonsoir à toutes et tous. Il s'agit du soutien au logement social public dans le cadre de l'aide à la pierre gérée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le compte de l'État. À ce titre, plusieurs opérations ont obtenu cet accord d'agrément par délibérations et peuvent ainsi prétendre aux aides complémentaires sur fonds propre de la collectivité, comme prévu dans son règlement d'intervention financier de soutien au logement locatif social. Ce sont au total 31 logements à Dole, rue Rockefeller et 19 logements à Dole, rue des Arènes pour une subvention de la Communauté

d'Agglomération du Grand Dole de 122 500 euros (82 000 euros pour Rockefeller et 40 500 euros pour la rue des Arènes).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à Grand Dole Habitat les subventions pour le soutien aux opérations citées d'un montant total de 122 500 euros ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Les élus membres du Conseil d'Administration de Grand Dole Habitat ne prennent pas au vote. Outre ces personnes, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde à Grand Dole Habitat les subventions pour le soutien aux opérations citées d'un montant total de 122 500 euros

NOTICE N° 13 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – NÉOLIA, GRANDE RUE A DOLE

DCC-2024-120

M. TRONCIN : Nous sommes dans le même cas, mais avec NÉOLIA. En effet, une opération a obtenu cet accord et peut ainsi prétendre aux aides complémentaires sur fonds propre de la collectivité, comme prévu dans son règlement d'intervention financier de soutien au logement locatif social. Cette opération concerne 17 logements à Dole au 30 grande rue, dont 6 PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Insertion) et 11 PLUS (Prêts Locatifs à Usage Social), en acquisition amélioration, pour une subvention de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 93 500 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à NÉOLIA une subvention pour le soutien à l'opération citée d'un montant total de 93 500 euros ;
- d'inscrire les crédits nécessaires ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce.

M. le Président : Il n'y a pas d'administrateur de NÉOLIA. Tout le monde peut voter. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde à NÉOLIA une subvention pour le soutien à l'opération citée d'un montant total de 93 500 euros.

NOTICE N° 14 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'AGREMENTS AU TITRE DES AIDES A LA PIERRE – GRAND DOLE HABITAT

DCC-2024-121

M. TRONCIN : Nous sommes toujours dans le domaine du logement social et dans le cadre des aides à la pierre. Il s'agit d'un octroi d'agréments pour

- 35 logements PLS (Prêts Locatifs Sociaux) Séniors SERENITIS en acquisition amélioration au 33 place Barberousse à Dole par Grand Dole Habitat ;
- 22 logements PLS LOCISY pour jeunes actifs et/ou étudiants au 33 place Barberousse à Dole par Grand Dole Habitat.

Ces deux opérations correspondent à la réhabilitation par Grand Dole Habitat de l'ancien Foyer du Val d'Amour, géré auparavant par le CCAS de la Ville de Dole.

Le coût total de l'opération est estimé à 8 716 077 euros. Les logements financés en PLS ne font l'objet d'aucune subvention de la part de l'État.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder les agréments d'État correspondants à cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Il s'agit de l'opération de Val d'Amour. Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir, parce que c'est ce qui est prévu dans notre PLH (Programme Local de l'Habitat). Nous assumons donc nos engagements, mais nous aurons à réfléchir. Cela dit, c'est prévu par les aides. Y a-t-il des questions ?

M. BERNARDIN : Le montage financier me questionne. En fin de compte, il est indiqué que des prêts et des fonds propres permettront de financer les 8 716 000 euros. Il n'y a pas d'aides de l'État ni d'autres aides. Même s'il y a un octroi d'agrément au titre des aides à la pierre, il n'y a pas d'autres subventions à intervenir. Il s'agit de logements pour seniors ou pour jeunes actifs et étudiants, soit des personnes qui n'ont pas forcément l'argent facile pour pouvoir payer, ce qui me gêne beaucoup. En fin de compte, si je comprends bien, les 8 millions d'euros seront remboursés sous forme de loyers à payer par les uns et les autres. Je voulais simplement dire que ce genre de montage financier me gêne beaucoup.

M. le Président : Nous ne sommes pas au Conseil d'Administration de Grand Dole Habitat, mais nous sommes sur notre Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela dit, tes inquiétudes sont très sérieuses et je pense que Monsieur BERTHAUD ne manquera pas de revenir sur le plan de financement. C'est sûr qu'aujourd'hui, ce plan de financement n'est pas examiné ici, mais dans les structures de Grand Dole Habitat. Comme je le disais, nous voyons bien que le projet sera compliqué à monter. Nous aurons donc à revenir sur différents projets. Nous l'avons fait à plusieurs reprises, et je pense notamment au projet à Choisey où nous avons dû intervenir beaucoup plus que ce qui était prévu dans notre engagement contractuel. C'est pour cette raison que nous avons besoin de faire des aides ponctuelles. Nous savons que le soutien au logement est indispensable si nous voulons pouvoir conserver une offre raisonnable sur Dole.

Mathieu, si tu veux répondre.

M. BERTHAUD : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur BERNARDIN, je comprends votre question et votre raisonnement sur les ponts d'équilibre des bailleurs sociaux, bailleurs sociaux qui le constatent au niveau national. Nous avons tous et toutes les mêmes difficultés à équilibrer les opérations qui sont de plus en plus coûteuses. Ces opérations sont équilibrées uniquement par la perception des loyers et ces loyers sont conventionnés par l'État et par le ministère du Logement. Ils sont donc extrêmement encadrés. Nous ne pouvons pas déroger à cette règle et il est vrai que les opérations sont de plus en plus compliquées à maintenir en bonne cohérence par rapport aux applications des loyers que nous sommes obligés d'imposer à nos futurs locataires. Sans cela, les bailleurs sociaux ne pourraient faire aujourd'hui plus aucun investissement. Il est vrai que l'État ne prend pas en considération des logements de type PLS, puisqu'ils sont encadrés.

Je signale par ailleurs que pour bénéficier d'un logement au titre des PLS, le revenu maximum autorisé pour un futur locataire est de 32 000 euros par an. Par conséquent, environ 90 % des Grands Dolois pourront bénéficier de ce type de logement sur le niveau des seniors et des jeunes actifs et/ou étudiants. Voilà toute la difficulté des bailleurs sociaux. C'est la difficulté de Grand Dole Habitat, mais c'est la difficulté aussi des 375 bailleurs au niveau national. Aujourd'hui, nous avons toutes les plus grandes difficultés à équilibrer nos opérations, puisque l'État nous demande de faire de plus en plus en termes de réhabilitation thermique, de construction neuve, d'amélioration et d'acquisition de logement. Néanmoins, hormis nous autoriser à faire ces rénovations, il ne nous octroie guère de subventions.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAGNOUX : Excusez-moi, je n'ai pas compris le problème de Daniel BERNARDIN. Je ne sais pas si quelqu'un a compris, Monsieur le Président. Je voudrais bien qu'il nous réexplique son souci, parce que je ne l'ai pas compris.

M. BERNARDIN : Si tu veux, je vais te répondre.

M. le Président : Je dois te redonner la parole. Essaie de rassurer le maire de Dole.

M. BERNARDIN : Je pensais que des subventions pouvaient intervenir en amont directement. Sur les 8,7 millions d'euros, je pensais qu'il pouvait y avoir des subventions comme nous l'avons vu pour d'autres dossiers qui seraient portés par des partenaires. D'après les propos de Monsieur BERTHAUD, je m'aperçois que les aides arriveront par la suite, au niveau des locataires qui obtiendront, ou pas, une aide au logement.

M. le Président : Vas-y, Jean-Baptiste.

M. GAGNOUX : Merci, Daniel, de ces précisions. Premièrement, ce sont des agréments sociaux. Cela veut dire que les loyers seront assez faibles et vraiment ouverts à tous, que ce soit sur la partie des seniors comme sur la partie des étudiants. C'est le premier point. Deuxièmement, évidemment, le financement se fait sur des durées très longues. L'ensemble des loyers perçus vont donc en financer l'ensemble. En revanche, par rapport aux partenaires, il y a peut-être une possibilité et nous avons eu l'information la semaine dernière. Action Logement (1 % logement) pourrait potentiellement financer la rénovation sur la partie des étudiants, notamment les jeunes actifs. Vous savez qu'Action Logement finance pour le logement des salariés. Ce n'est donc pas possible sur la partie des seniors, ce n'est pas

trop possible sur la partie des étudiants, mais pour les apprentis ou jeunes actifs, ce serait possible. Cela reste donc à l'étude, puisque nous avons eu l'information la semaine dernière.

Cela étant, cela permet de répondre à Daniel BERNARDIN sur le sujet des éventuels partenaires. Nous n'avons quasiment jamais de subvention si nous ne sommes pas sur la tranche jeunes actifs ou salariés, tranches pour lesquelles Action Logement met de l'argent. Je précise qu'Action Logement viendrait dans cette opération, parce que la Ville est labellisée dans le programme national « Action cœur de ville » et que nous sommes dans le périmètre de ce programme. Si nous n'étions pas dans ce programme national ni dans le périmètre, nous ne pourrions pas bénéficier de ces aides d'Action Logement.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre au vote cette délibération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde les agréments d'État correspondants à cette opération.

NOTICE N° 15 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'AGREMENTS ET DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AIDES A LA PIERRE – LA MAISON POUR TOUS

DCC-2024-122

M. TRONCIN : L'opération figurant dans la programmation définitive 2024 avec La Maison pour Tous est la suivante : 17 logements sociaux dont 8 logements inclusifs, rue Jules Ferry à Tavaux pour La Maison pour Tous. Elle est constituée de 9 logements T2 et 8 logements T3. Les logements se répartissent de la façon suivante : 6 PLAI, 9 PLUS et 2 PLS. Les logements financés en PLAI font l'objet d'une subvention d'État à hauteur de 6 000 euros par logement, représentant un total de subvention de 36 000 euros au profit de La Maison pour Tous. Le coût total de l'opération est estimé à 2 982 089 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder les agréments d'État correspondants à cette opération ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des subventions d'État ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Il s'agit des logements sur Tavaux, comme cela a été rappelé. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde les agréments d'État correspondants à cette opération.

NOTICE N° 16 : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL - ANNEE 2025

DCC-2024-123

M. ROY : Bonsoir à tous. Chaque année, le nombre et la liste des « dimanches du maire » doivent être arrêtés par le maire de la commune concernée après avis du Conseil Municipal avant le 31 décembre de cette année. Si le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire nécessite l'avis conforme du Conseil Communautaire. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Suite à une concertation menée par l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole en direction des associations de commerçants du territoire, la proposition porte pour l'année 2025 sur 8 dimanches au cours desquels l'ouverture sera autorisée. Vous avez les 8 dimanches à l'écran. Ce sont les dimanches :

- 12 janvier 2025, premier dimanche des soldes d'hiver ;
- 8 juin 2025 pour Cirque et Fanfares ;
- 28 septembre 2025 pour le Weekend gourmand du Chat Perché ;
- 30 novembre, 7, 14 et 21 et 28 décembre 2025 pour les fêtes de fin d'année.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser les maires des communes concernées à déroger à 8 reprises pour l'année civile 2025, à l'obligation de repos dominical, conformément à l'article L.3132-26 du Code du Travail et suivant le calendrier précisé ci-dessus.

M. le Président : Merci. C'est une délibération classique. Avez-vous des questions ou des interventions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 5 abstentions. Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 5 abstentions, autorise les maires des communes concernées à déroger à 8 reprises pour l'année civile 2025, à l'obligation de repos dominical, conformément à l'article L.3132-26 du Code du Travail et suivant le calendrier précisé ci-dessus.

NOTICE N° 17 : CONVENTION D'AUTORISATION EN MATIERE D'AIDE AUX ORGANISMES DE SOUTIEN A LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISES

DCC-2024-124

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Merci, Monsieur le Président.

Vous savez que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole participe au fonctionnement, et par le passé, au fonds de prêt de l'association Initiative Dole Territoires. Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), il est proposé ce soir d'approuver ce conventionnement avec la Région de Bourgogne Franche-Comté. Je rappelle que nous participons au fonctionnement. Mais depuis déjà deux ans, nous ne participons plus au fonds de prêt dans la mesure où il s'autofinance par lui-même. Cette convention court jusqu'en décembre 2028. Il vous est proposé ce soir de la valider.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette convention avec la Région ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le principe de conventionnement avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté autorisant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à intervenir financièrement auprès des organismes de soutien à la création/reprise d'entreprises.

NOTICE N° 18 : CESSIION DE TERRAIN A L'EURL 2B

DCC-2024-125

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Cette notice porte sur une vente de terrain à l'EURL 2B installée aux Épenottes et spécialisée dans de la couverture de bardage. Cette société souhaite agrandir son bâtiment pour installer son propre bureau d'études, domaine qu'elle sous-traitait jusqu'à maintenant. La vente qui vous est proposée ce soir porte sur une parcelle de 600 mètres carrés au prix de 45 euros du mètre carré. Évidemment, cette vente est soumise aux conditions précisées dans la délibération. Il vous est proposé d'approuver cette cession.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession, au profit de l'EURL 2B dont le siège social se situe 1 A rue de Dole 39100 Gevry et représentée par son dirigeant Monsieur Bekim JASHARI, d'une partie de la parcelle cadastrée section AL 362 rue Macédonio Melloni à Dole pour une superficie d'environ 600 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre et précise que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 45 euros du mètre carré hors taxe auquel s'ajoute une TVA sur marge.

NOTICE : CESSIION DE PARCELLES AU SICTOM

M. le Président : Cette notice est retirée dans la mesure où la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'ayant pas par procéder à l'achat, l'acte n'est toujours pas signé. Il avait été prévu que nous vendions sous certaines conditions, mais cela n'a pas de sens. Nous attendons donc d'être propriétaires pour pouvoir le revendre.

NOTICE N° 19 : CREATION D'UNE SERVITUDE DE CANALISATION EN TREFONDS, RUE LEON GUIGNARD A DOLE

DCC-2024-126

M. RYAT : Suite à un défaut du réseau GRT Gaz sur la rue Léon Guignard à Dole, DOLÉA a dû procéder au déplacement de sa canalisation d'eaux usées sur la propriété de Madame et Monsieur GUIBOUX au 187 rue Léon Guignard, cadastrée section AP 254. Dans le cadre de cette modification, une convention de servitude pour l'installation à demeure de la canalisation d'eaux usées doit être approuvée au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cette convention est consentie par Madame et Monsieur GUIBOUX au prix de 1 500 euros et fera l'objet d'un acte administratif rédigé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la constitution d'une servitude de canalisation en tréfonds au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- de préciser que cette servitude est consentie par Madame et Monsieur GUIBOUX moyennant le prix de 1 500 euros.

Merci.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Il n'y a pas d'intervention. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la constitution d'une servitude de canalisation en tréfonds au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et précise que cette servitude est consentie par Madame et Monsieur GUIBOUX moyennant le prix de 1 500 euros.

NOTICE N° 20 : AVENANT A LA CONVENTION JUMEL DANS LE CADRE DES ACQUISITIONS DE RESSOURCES NUMERIQUES EN LIGNE

DCC-2024-127

M. LEFÈVRE : Dans le cadre de sa compétence en matière de développement de la lecture publique, le Département du Jura a mis en place un outil de valorisation des ouvrages documentaires des médiathèques publiques jurassiennes. Il s'agit du portail JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne), construit autour d'un catalogue collectif informatisé, et ce, depuis 2007. L'ensemble des frais générés par la mise en place, la maintenance et l'intégration des bases des médiathèques participantes au catalogue collectif JuMEL, est pris en charge en intégralité par le Département du Jura.

Par ailleurs, depuis 2009, le portail JuMEL intègre également une offre de ressources numériques en ligne (livres, films, musique, formation...), pour partie payante, et pour laquelle le Département sollicite une participation financière auprès des collectivités, ce qui enrichit le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cette participation est une aide à la prise en charge des dépenses d'acquisitions de ressources. Elle est basée, depuis 2011, sur un montant de 0,10 euro par habitant, ce qui équivaut à 5 471,80 euros par an pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur l'année 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de participation à JuMEL dans le cadre de l'acquisition de ressources numériques en ligne ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant afférent.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les termes de l'avenant à la convention de participation à JuMEL dans le cadre de l'acquisition de ressources numériques en ligne.

NOTICE N° 21 : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES ENVIRONNEMENTALES AVEC GRAND DOLE HABITAT - GESTION ECOLOGIQUE DE PELOUSES SECHES

DCC-2024-128

M. MEUGIN : Afin de pouvoir engager le projet de création du foyer Étapes (Établissement Public Éducatif Et Social) et d'un lotissement dans le secteur de Landon, Grand Dole Habitat (GDH) doit compenser la destruction d'une plante protégée, une orchidée sauvage. Pour cela, GDH va acheter une petite parcelle de pelouses sèches et sollicite la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour gérer le site. Un projet de convention vous est présenté en ce sens et il est joint à la présente notice.

La gestion de cette parcelle pourra intégrer celles de terrains à restaurer appartenant à la Ville de Dole, ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut faire valoir comme mesure compensatoire prévue dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Il vous est ainsi proposé :

- d'approuver que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit gestionnaire pour Grand Dole Habitat du terrain objet de la convention ci-annexée ;
- d'approuver ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ?

M. BERNARDIN : Sur ce dossier, nous avons affaire à une orchidée qui n'est pas n'importe laquelle, l'Ophrys abeille, espèce sur la liste des espèces à protéger au niveau régional, sachant que cette espèce d'orchidée est la plus rare de Franche-Comté. Si une compensation n'avait pas été trouvée, je ne pense pas que la construction aurait pu se réaliser. J'étais au bureau en charge de l'environnement lors du mandat précédent. Nous avons pu laisser passer le fait que cette zone soit passée constructible, alors que cette espèce était présente. Nous ne pouvions certainement pas être présents partout pour étudier les pelouses sèches. C'est bien que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit venue au secours de GDH en gérant effectivement la compensation formée d'une autre pelouse avoisinante, sachant qu'elle est compétente dans ce domaine de gestion.

Par ailleurs, je me pose un certain nombre de questions. D'abord, nous sommes sur un site constructible de 560 mètres carrés, ce que nous voyons dans l'annexe. Finalement, 280 mètres carrés seront construits et 280 mètres carrés ne seront pas touchés par les travaux. J'aurais aimé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui s'associe à GDH pour apporter une compensation, soit aussi responsable de ces 280 mètres carrés qui ne seront pas touchés. En effet, je ne sais pas ce qu'ils peuvent devenir à côté d'une zone constructible, voire construite. C'est pourtant cette partie la plus importante, parce que les Ophrys abeilles y sont déjà présentes et il n'est pas évident qu'elles le seront également sur la pelouse compensatoire qui sera rachetée et gérée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Par conséquent, je souhaite qu'il y ait un vrai travail sur ces 280 mètres carrés à côté du bâtiment pour que nous sauvions au moins les fleurs existantes, sachant qu'elles ne seront pas forcément présentes à l'avenir sur celles que l'on va protéger.

J'ai également une petite question subsidiaire. On parle de 2 hectares qui seront achetés par GDH alors que dans l'annexe, on ne parle que de 47 ares, soit quatre fois moins. Je voudrais savoir précisément quelle surface de la pelouse sèche sera compensatoire. De plus, comment s'assurer que l'Ophrys abeille soit présente sur cette autre pelouse ? En effet, il n'est pas évident qu'elle soit présente à 500 mètres, sur le lieu de construction et sur le mont à proximité. Y aura-t-il un vrai programme pour la réintroduire ? Je ne suis pas certain que cela puisse fonctionner. En tout cas, il n'est pas indiqué dans le contrat que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole passe avec GDH.

Enfin, il est question que les terrains soient attribués par GDH à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est indiqué dans la notice, mais ce n'est pas repris dans la convention. Qu'en est-il exactement ? Il ne faudrait pas que nous restions dans le flou par rapport à ce dossier qui, de mon point de vue, est majeur à partir du moment où Olivier MEUGIN nous a dit que dans les objectifs territoriaux du développement durable, il y avait la prise en compte de la biodiversité.

M. le Président : Il y a beaucoup de questions très détaillées. Je vais laisser Olivier répondre.

M. MEUGIN : Je ne vais pas répondre à toutes les questions ce soir. Pour les 47 ares, ce sont 47 ares acquis par Grand Dole Habitat, mais ce terrain touche des terrains appartenant à la Ville de Dole. Globalement, cela fera 2 hectares qui pourront être gérés, si la Ville en est d'accord, par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en pelouses sèches. C'est la première réponse. Ensuite, tout sera fait sur cette grande surface de pelouses sèches de presque 2 hectares. Tout sera mis en œuvre, comme c'est le cas sur les autres espaces sensibles gérés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour que

cette orchidée apparaisse. J'ajoute que concernant ce terrain, je vais prendre contact avec Mathieu pour regarder ce que nous pouvons faire sur cette surface d'un peu plus de 200 mètres carrés qui vont appartenir à Grand Dole Habitat.

M. BERNARDIN : Il y a encore la dernière question que j'avais posée concernant l'appartenance de ce terrain de 2 hectares ou de 47 ares à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je parle plutôt de celui de 47 ares, l'autre appartenant déjà à la Ville de Dole. Ces 47 ares reviendront-ils dans l'escarcelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par la suite, dans la mesure où elle en sera le gestionnaire, ou vont-ils rester à GDH ?

M. MEUGIN : Je vais laisser Mathieu te répondre.

M. BERTHAUD : Ce terrain a été acquis auprès d'un propriétaire privé pour un montant de 6 000 euros, je crois. Cette personne ne voulait bien évidemment rien en faire. Lorsque nous lui avons exposé notre problème sur le terrain viabilisé pour la construction d'Étapes, elle était ravie de le céder à GDH. Pour le moment, nous en resterons pleinement propriétaires. En ce qui concerne l'intégralité de ce site, il y aura bien évidemment plusieurs phases de construction, une première de 47 logements pour le foyer Étapes. La seconde sera découpée en lotissements individuels et proposée à de futurs acquéreurs. Quant à la troisième partie, le long du cimetière de Landon, il s'agira de la construction d'un parking pour le compte de la Ville de Dole. Enfin, une autre partie le long de l'avenue de Landon concernera un projet beaucoup plus lointain concernant la construction de logements sociaux.

Je tiens à dire et à vous confirmer que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole manque aujourd'hui cruellement de logements qu'ils soient classiques ou sociaux, puisqu'aujourd'hui, 1 500 demandeurs de logement social sont en attente pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et il y a environ 2 200 demandes pour le Jura. Vous voyez que la demande de logements est extrêmement tendue sur le Jura, surtout sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. BERNARDIN : Je voulais ajouter qu'en tant qu'élu de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et à titre personnel aussi, je suivrai de très près ce qui se passera sur les 280 mètres carrés occupés actuellement par des Ophrys abeilles, pour que cette partie ne disparaisse pas dans les années à venir.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAGNOUX : Ma préoccupation est surtout d'offrir des logements décentes aux handicapés de cette belle structure qu'est Étapes, qui, depuis des années, attendent des logements décentes qu'ils n'ont plus actuellement. Je suivrai de très près, puisque c'est ma priorité – chacun les siennes – l'assurance que nous puissions donner à ces personnes et à leurs familles, des conditions d'hébergement acceptables. Comme rappelé par Mathieu BERTHAUD, nous avons un millier de personnes qui attendent des logements et des demandes permanentes pour du logement. Par conséquent, ceci est une priorité pour la Ville de Dole. Ce projet devra donc absolument être opérationnel au plus vite de manière à ce que le handicap soit pris en compte sur ce territoire à la juste valeur qu'il mérite.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAUTHRAY-GUYENET : Pour compléter le dossier, je voudrais essayer de rassurer Monsieur BERNARDIN et l'ensemble de l'assistance. L'Orchys abeille, qui est une fleur magnifique, n'est absolument pas en danger globalement sur le territoire. Il y a d'autres pelouses sèches où elles sont nombreuses. Il y a aussi des orchidées bourdons. J'invite tout le monde à venir voir même à Archelange où il y en a beaucoup. Même si elle est en péril sur ces 280 mètres carrés, ce n'est pas non plus un immense problème.

M. le Président : Nous voilà tous rassurés. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, nous allons mettre au vote cette convention de gestion qui vient d'être présentée par Olivier. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 5 abstentions. Nous avons bien noté. Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 5 abstentions, approuve la convention de mise en œuvre de mesures environnementales avec Grand Dole Habitat concernant la gestion écologique de pelouses sèches.

M. le Président : L'ordre du jour est terminé. Avez-vous des questions diverses ? Je n'en vois pas.

Nous remercions encore Grégory SOLDAVINI de nous accueillir. Je suppose qu'il va nous proposer un petit encas. Merci beaucoup et à la prochaine, en décembre.

La séance est levée à 20 heures 30.

La secrétaire de séance,

Isabelle GIROD



Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE


